

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination **PRELAVAGGIO N**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire **Prélavage monocomposant.**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **Datacol s.r.l.**
Adresse **Strada Regionale, 11**
Localité et Etat **37047 San Bonifacio (Verona)**
Italia
Tél. **+39 045 6173888**
Fax **+39 045 6173887**

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.**info@datacol.com**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - service 24h sur 24h**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

Mentions d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Contient: HYDROXIDE DE SODIUM
 ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM

Composants conformes au Règlementation (CE) No. 648/2004

Inférieur à 5% phosphonates, agents de surface anioniques, EDTA (acide éthylène diamine tétraacétique) sel de sodium
 Entre 5% et 15% agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
HYDROXIDE DE SODIUM		
CAS	1310-73-2 6 ≤ x < 7	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318
CE	215-185-5	
INDEX	011-002-00-6	
N° Reg.	01-2119457892-27-XXXX	
ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM		
CAS	64-02-8 3,8 ≤ x < 4	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315
CE	200-573-9	
INDEX	607-428-00-2	
N° Reg.	01-2119486455-28-XXXX	
ALCOHOLS ETHOXYLATES, C12-14		
CAS	68439-50-9 2,8 ≤ x < 3	Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 3 H412
CE		
INDEX		
N° Reg.	*	
SODIUM P-CUMENESULPHONATE		
CAS	15763-76-5 2,8 ≤ x < 3	Eye Irrit. 2 H319
CE	239-854-6	
INDEX		
N° Reg.	01-2119489411-37-XXXX	
ÉTHYLÈNE-GLYCOL		
CAS	107-21-1 1,85 ≤ x < 1,95	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373
CE	203-473-3	
INDEX	603-027-00-1	
N° Reg.	01-2119456816-28-XXXX	
1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID		
CAS	29329-71-3 1,85 ≤ x < 1,95	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319
CE	249-559-4	
INDEX		
N° Reg.	01-2119510382-52-0003	
ACIDE BENZENSULFONIQUE, C10-13 SEC ALKYL DERIV., SEL DE SODIUM		
CAS	90194-45-9 1,85 ≤ x < 1,95	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315
CE	290-656-6	
INDEX		
N° Reg.		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

ALCOHOLS ETHOXYLATES, C12-14

*Exempt: polymère. Voir article 2(9) du Règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. **PEAU:** retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante éventuellement prendre une douche. Appeler un médecin ou un centre antipoison. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. **INGESTION:** appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne provoquer pas les vomissements. Rincer la cavité orale à l'aide l'eau courante si la personne est consciente et collaborative. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Ne rien administrer sauf qu'il soit autorisé par un médecin. **INHALATION:** amener la personne à l'air. En cas de symptômes respiratoires (toux, dyspnée, difficultés respiratoire, asthme), maintenir le blessé dans une position facilitant la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est connue sur les symptômes et les effets causés par le produit. Pour plus d'informations sur les effets des substances contenues, voir la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d' un médecin gardez la fiche de données de sécurité ou, à défaut, l'étiquette.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ... / >>

du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne) : 8A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivez les instructions sur étiquette ou sur la fiche d'information. Reportez-vous aux informations sur l'utilisation en toute sécurité lorsque jointes à cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

BGR	България	МИНИСТЕРСТВО НА ТРУДА И СОЦИАЛНАТА ПОЛИТИКА МИНИСТЕРСТВО НА ЗДРАВЕОПАЗВАНЕТО НАРЕДБА No 13 от 30 декември 2003 г
DEU	Deutschland	TRGS 900 (Fassung 31.1.2018 ber.) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
GRC	Ελλάδα	ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΤΗΣ ΚΥΒΕΡΝΗΣΕΩΣ -ΤΕΥΧΟΣ ΠΡΩΤΟ Αρ. Φύλλου 19 - 9 Φεβρουαρίου 2012
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
POL	Polska	ROZPORZĄDZENIE MINISTRA RODZIN Y, PRAC Y I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 12 czerwca 2018 r
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da Republica I 26; 2012-02-06
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2018

HYDROXIDE DE SODIUM

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	BGR	2			
VLA	ESP	2			
VLEP	FRA	2			
WEL	GBR			2	
TLV	GRC	2		2	
NDS	POL	0,5		1	
TLV-ACGIH				2 (C)	

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>
ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH		3				RESPIR
TLV-ACGIH		10				INHALA

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	2,2	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,22	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	43	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,72	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chroniques	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chroniques
Orale			VND	25				
				mg/kg				
Inhalation	1,5	1,5			2,5	2,5		
	mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/m3		

SODIUM P-CUMENESULPHONATE
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,23	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	2,3	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chroniques	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chroniques
Orale				3,8				
				mg/kg bw/d				
Inhalation				13,2				53,6
				mg/m3				mg/m3
Dermique				3,8				7,6
				mg/kg bw/d				mg/kg bw/d

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,136	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,014	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	59	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	5,9	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	20	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	96	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chroniques	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chroniques
Orale		6,5	VND	6,5			VND	13
		mg/kg/d		mg/kg/d				mg/kg bw/d

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>
ÉTHYLÈNE-GLYCOL
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV	BGR	52		104		PEAU
AGW	DEU	26	10	52	20	PEAU
MAK	DEU	26	10	52	20	PEAU
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU
WEL	GBR	52	20	104	40	
TLV	GRC	125	50	125	50	
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU
NDS	POL	15		20		
VLE	PRT	52	20	104	40	PEAU
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU
TLV-ACGIH				100 (C)		

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	10	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	1	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	37	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,7	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	10	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	199,5	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,53	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		NPI		NPI				
Inhalation	NPI	NPI	7 mg/m3	NPI	NPI	NPI	35 mg/m3	NPI
Dermique	NPI	NPI	NPI	53 mg/kg bw/d	NPI	NPI	NPI	106 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

L'utilisation de mesures techniques appropriées devrait toujours avoir préséance sur les équipements de protection individuelle. Assurer un bon niveau de ventilation générale sur le lieu de travail (3 à 5 changements d'air par heure). La ventilation naturelle provient des portes et des fenêtres. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou soustrait à travers un ventilateur électrique. Les dispositifs de protection individuels doivent porter le marquage CE attestant leur conformité à la réglementation en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Protéger les mains avec des gants de catégorie III (réf. standard EN 374). Gants appropriés (facteur de protection 6, durée de perméation > 480 minutes): matériau (épaisseur, mm): caoutchouc butyle (0,5 mm).

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	vert	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	Pas disponible	
pH	13,7	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Intervalle d'ébullition	Pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Taux d'évaporation	Pas disponible	
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible	
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité de vapeur	Pas disponible	
Densité relative	1,1	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
Viscosité	Pas disponible	
Propriétés explosives	Pas disponible	
Propriétés comburantes	Pas disponible	

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

HYDROXIDE DE SODIUM

Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: acides forts.
Corrode: métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

HYDROXIDE DE SODIUM

Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: acides forts.
Éviter le contact avec: métaux.

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

Éviter le contact avec: acides forts, bases fortes, agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

HYDROXIDE DE SODIUM

Éviter l'exposition à: hautes températures. Éviter l'exposition à: lumière.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

HYDROXIDE DE SODIUM

Incompatible avec: acides forts,métaux,liquides inflammables,ammoniac.

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

Éviter le contact avec: acides forts,bases fortes,agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

Par décomposition, dégage: oxydes de carbone,acétaldéhyde.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: inhalation d'air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

Par ingestion, il stimule initialement le système nerveux central; alors une phase de dépression a lieu. Vous pouvez avoir des dommages aux reins, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont les suivants: vomissements, somnolence, difficultés respiratoires, convulsions. La dose létale pour l'homme est d'environ 1,4 ml / kg.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange: >2000 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

HYDROXIDE DE SODIUM

LD50 (Or.) 1350 mg/kg Rat

LD50 (Der) 1350 mg/kg Rat

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM

LD50 (Or.) 1780 mg/kg ratto

LD50 (Der) > 5000 mg/kg coniglio

LC50 (Inh) > 1 mg/l/4h ratto, polvere e nebbie

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

LD50 (Or.) > 2000 mg/kg Rat

LD50 (Der) 9530 mg/kg Rabbit

SODIUM P-CUMENESULPHONATE

LD50 (Or.) > 7000 mg/kg rat, female

LD50 (Der) > 2000 mg/kg rabbit

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID

LD50 (Or.) > 1878 mg/kg ratto

LD50 (Der) > 6000 mg/kg coniglio

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Corrosif pour la peau

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Acute Dermal Irritation/Corrosion (OECD method 404), lapin: non irritant.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM
Irritation / Corrosion Aiguë des Yeux: provoque des lésions oculaires graves.

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Acute Eye Irritation/Corrosion (OECD method 405), lapin: irritant.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM
Ne provoque pas de sensibilisation.

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Skin sensitization (Guinea Pig Maximization Test): non sensibilisant.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
In vitro genetic toxicity (Bacterial Reverse Mutation Test, Ames test, OECD method 471): négatif avec et sans activation métabolique..
In vivo genetic toxicity (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test, OECD method 474): négatif.

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROXIDE DE SODIUM
Il n'y a aucune indication d'effets cancérogènes (mutagenèse environnementale et moléculaire, NIOSH / 00217350). Dans des expériences sur des animaux, avec l'administration à long terme de fortes concentrations dans de l'eau de boisson, la substance n'était pas cancérogène.

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Aucune evidence d'effets neoplastiques.
NOAEL >=384 mg/kg/d (rats, males)
NOAEL >= 493 mg/kg/d (rats, femmes).

ÉTHYLÈNE-GLYCOL
Les études disponibles n'ont pas montré de pouvoir cancérogène. Dans une étude de cancérogénicité de deux ans menée par le US National Toxicology Program (NTP), dans laquelle de l'éthylène glycol a été administré dans le régime alimentaire, aucune "preuve d'activité cancérogène" n'a été observée chez les souris B6C3F1. hommes et femmes (NTP, 1993).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROXIDE DE SODIUM
Les expériences sur les animaux n'ont pas montré de diminution de la fertilité, à des doses non toxiques pour les animaux parents.

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Two generation Reproduction Toxicity (OECD 416): aucun effet indésirable signalé sur un étude sur deux générations.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>**DANGER PAR ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez de disperser le produit dans le terrain ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

12.1. Toxicité**HYDROXIDE DE SODIUM**

LC50 - Poissons 35 mg/l/96h Pesce
EC50 - Crustacés 40,4 mg/l/48h Ceriodaphnia dubia

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM

LC50 - Poissons > 100 mg/l/96h Lepomis macrochirus
EC50 - Crustacés > 100 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 100 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

LC50 - Poissons > 10000 mg/l/96h
EC50 - Crustacés 41100 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 6500 mg/l/72h

SODIUM P-CUMENESULPHONATE

LC50 - Poissons > 1000 mg/l/96h
EC50 - Crustacés > 1000 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 230 mg/l/72h

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID

LC50 - Poissons 368 mg/l/96h Pesce
EC50 - Crustacés 527 mg/l/48h Daphnia

12.2. Persistance et dégradabilité**1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID**

Non rapidement biodégradable (équivalent à OCDE 301D).
La dégradation dans le sol varie de 6,7% à 28,2% en 119 jours.

HYDROXIDE DE SODIUM

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM

NON rapidement dégradable

ÉTHYLÈNE-GLYCOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable

SODIUM P-CUMENESULPHONATE

Rapidement dégradable

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID

Solubilité dans l'eau 690000 mg/l @ 20 °C
NON rapidement dégradable

ACIDE BENZENSULFONIQUE, C10-13 SEC ALKYL DERIV., SEL DE SODIUM

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM
Coefficient de répartition : n-octanol/eau < 3
BCF < 100

ÉTHYLÈNE-GLYCOL
Coefficient de répartition : n-octanol/eau -1,36

1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
Coefficient de répartition : n-octanol/eau -3,5

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IATA: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8



IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8



IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport ... / >>**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80 Special Provision: -	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (E)
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 30 L	Mode d'emballage: 855
	Pass.:	Quantité maximale: 1 L	Mode d'emballage: 851
	Instructions particulières:	A3, A803	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Règlementation (CE) No. 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Règlementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 2: Dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

HYDROXIDE DE SODIUM
ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM
SODIUM P-CUMENESULPHONATE
ACIDE BENZENSULFONIQUE, C10-13 SEC ALKYL DERIV., SEL DE SODIUM
1-HYDROXYETHYLIDENE-1,1-DIPHOSPHONIC ACID
ÉTHYLÈNE-GLYCOL

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

14.